

<http://ugtg.org/spip.php?article2480>



# Suspension du couvre-feu : reculade du Préfet

- Expressions - Communiqués -



Online datejeudi 14 mai 2020

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Suite à l'annonce de l'UGTG de déposer un recours en référé-liberté devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre contre le maintien du couvre-feu en Guadeloupe, le Préfet a effectué une volteface, ce mardi 12 mai, en annonçant la suspension de cette mesure par tweeter : "Dans un contexte favorable avec une faible circulation du virus et la fin du confinement, le préfet de Guadeloupe a décidé de suspendre le couvre-feu nocturne sur l'ensemble du territoire".

Plus tard, dans le journal télévisé, il invoquera cette fois-ci une fantaisiste évolution de texte pour camoufler son échec futur.

C'est donc bel et bien une RECULADE pour ne pas avoir à subir l'humiliation du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Car ce couvre-feu portait atteinte aux droits et libertés fondamentaux, à l'intérêt public mais aussi portait une atteinte grave et manifestement illégale au droit à la vie, à la liberté d'aller et venir, au droit à la vie privée et familiale, à la liberté individuelle. Cet acte injustifié prenait dès lors l'allure d'une punition relevant du temps de la plantation et aurait été suspendu par les juges administratifs de Basse-Terre.

I PRAN DOUVAN AVAN DOUVAN PRAN-Y

Toutefois, les propos du préfet ne mettent nullement fin à notre action en justice tant que ce dernier n'aura pas procédé, de manière officielle, au retrait et à l'annulation de tous les textes instaurant ce couvre-feu et notamment ceux qui figurent sur le site de la préfecture.

La Guadeloupe n'est pas une plantation !

UGTG, Lapwent, 12 Mé 2020